

Extrait du Compte-Rendu de la Séance du 2 août 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 2 août, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Étaient présents : Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Pauline RICHON et Patricia VIOLET

Messieurs David BERNARD, Pascal KEINBORG et Philippe PATRY

Étaient absents excusés : Madame Samira BERMOND qui avait donné procuration à Madame Patricia VIOLET, et Messieurs Christian DELEBARRE qui avait donné procuration à Monsieur Philippe PATRY et Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN.

Secrétaire de séance : Madame Patricia VIOLET

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juin 2021

Le compte-rendu de la séance du 7 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

Délibération N°2021-27 : Régime indemnitaire – mise à jour groupes REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°3 du 07/03/2017 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Ce régime indemnitaire est attribué aux agents classés par groupes de fonction au sein de chaque grade.

Il explique qu'il convient de mettre à jour les tableaux de groupes de fonction ainsi que les montants maximum pour chaque groupe comme suit : (montants maxi annuels et proratisés en fonction du temps de travail).

- **IFSE :**

Catégorie C

Adjoint administratif				
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1	Secrétaire de Mairie	Technicité – Expertise		8000 €
Adjoint d'animation				
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 2	Fonction d'ATSEM et animateur périscolaire	Responsabilité pour la sécurité d'autrui – technicité – autonomie		3000 €
Groupe 2	Accompagnateur petit bus scolaire	Responsabilité pour la sécurité d'autrui – technicité – autonomie		3000 €
Adjoint technique				
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1	Agent des services techniques responsable technique	Technicité, autonomie, responsabilité, pénibilité, expertise technique,...		8000 €
Groupe 2	Cantinière / agent de service	Responsabilité pour la sécurité d'autrui – effort physique...		3000 €
Groupe 2	Agent des services techniques	Exposition physique, responsabilité du matériel, ...		3000 €

- **CIA :**

Catégorie C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENT AIRES
Groupe 1	Secrétariat de mairie	0	Plafond légal	1 260 €
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENT AIRES
Groupe 2	Fonctions d'ATSEM et animateur périscolaire	0	Plafond légal	1 200 €
Groupe 2	Accompagnateur petit bus scolaire	0	Plafond légal	1 200 €
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENT AIRES
Groupe 1	Agent des services techniques responsable technique	0	Plafond légal	1260 €
Groupe 2	Cantinière – Agent de service	0	Plafond légal	1260 €
Groupe 2	Agent des services techniques	0	Plafond légal	1 260 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE la mise à jour du tableau des groupes de fonction pour la catégorie C

DIT Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} août 2021.

RAPPELLE que l'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Délibération N°2021-28 Personnel Communal application des 1607 heures

Délibération annulée non nécessaire.

Délibération N°2021-29 : Régularisation du chemin du Serre – signature d'un acte :

Monsieur le Maire rappelle la régularisation en cours auprès de Maître DELAVAL-PISSONNIER, notaire à Taulignan, concernant le Chemin du Serre, certaines parcelles de ce chemin communal appartenant toujours à des propriétaires privés.

Plusieurs propriétaires ont donné leur accord pour céder à la commune les parcelles concernées, il s'agit de :

- M Christophe BOMPARD
- M Dominique GENEVES

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à procéder à ces régularisations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Autorise le Maire, ou tout adjoint qu'il se substituera à signer tout document nécessaire à la régularisation du chemin du Serre et notamment les actes notariés notariés auprès de Maître DELAVAL-PISSONNIER, notaire à TAULIGNAN.

Délibération N°2021-30 : Vente d'une parcelle communale au vieux village à M et Mme COLARD VAN DEUREN – signature d'un acte :

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°3 du 7 septembre 2020 autorisant la vente de la parcelle N°C544 à Monsieur Olivier COLARD et Madame Sandra VAN DEUREN,

Il explique que ni lui, ni la première adjointe ne pourront se rendre à la signature de l'acte chez maître DELAVAL-PISSONNIER, notaire à TAULIGNAN, il convient donc d'autoriser une autre personne à signer cet acte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE d'autoriser Monsieur Christian DELEBARRE, troisième adjoint, ou Madame Patricia VIOLET, quatrième adjointe, à signer l'acte de vente de la parcelle C544 à Monsieur Olivier COLARD et Madame Sandra VAN DEUREN, en l'étude de maître DELAVAL-PISSONNIER, notaire à TAULIGNAN.

Informations / Question diverses :

Travaux du logement de l'école :

Les demandes de subvention ayant été acceptées, le projet sera financé à 80% par la Région Auvergne-Rhône Alpes : 40 000 €, l'Etat (DETR DSIL) 28 000 €, et le SDED 16 000 € pour un coût total de l'opération d'environ 100 000 € HT.

Pour l'instant toutes les entreprises ont donné satisfaction tant sur les travaux que sur le respect des délais. Le maître d'œuvre (cabinet PEYSSON-VETTORELLO) assure parfaitement sa mission.

Philippe PATRY et Patricia VIOLET expliquent qu'il serait judicieux de ne pas conserver le placard qui empiète sur le couloir.

Plusieurs demandes ont déjà été reçues en mairie pour des locations dès la fin des travaux.

Projet « la Fabrego »

La commune continue les études préliminaires avec la maîtrise d'œuvre. L'ampleur des travaux sera conditionnée par l'obtention de subventions importantes, notamment le fonds européen LEADER.

Des diagnostics sont en cours, le levé topographique a été réalisé.

La première esquisse présentée par la maîtrise d'œuvre (cabinet PEYSSON-VETTORELLO) inclut l'isolation du bâtiment, la création au premier étage d'un tiers lieu ainsi que de salles de réunion.



COMMUNE de MONTJOUX-LA PAILLETTE: ESPACE FABREGO 28/06/2021

Esquisse du cabinet PEYSSON-VETTORELLO

Aménagement des espaces publics de la Paillette :

Il est demandé que des panneaux de priorité à droite soient installés au carrefour de la Paillette.

Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) :

Ce dispositif de relance est porté par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, et permet l'obtention de subventions pour les communes. De nombreux projets ont été déposés, un arbitrage va être effectué par la CCDB.

Pour Montjoux, la commune a soumis les projets : « Fabrego », suite des aménagements des espaces publics (vieux village et le Pavillon), agrandissement et accessibilité de l'école, passerelle sur le Lez au niveau du gué de Barjol.

Retour sur l'accueil d'un stagiaire :

Monsieur Philippe PATRY fait un retour au Conseil Municipal sur l'accueil de Fabio NESCI, étudiant en BTS à l'IET de Lyon, qui a réalisé un stage en mairie du 28 juin au 25 juillet pour étudier la question de la sur-fréquentation touristique du Lez.

Il présentera son travail lors du Conseil Municipal du 6 septembre.

Congés d'été :

Le secrétaire de Mairie sera absent trois semaines du 9 au 29 août. L'accueil sera fait par les élus sur rendez-vous durant cette période.

Formation des élus :

Dans le cadre du DIF élus, les conseillers municipaux vont bénéficier d'une formation sur le changement climatique.

Séance levée à 22h00